

Cap-Santé, le 25 novembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 25 novembre 2020 à 19 h, par visioconférence.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Michel Blackburn
Municipalité de Deschambault-Grondines, Gaston Arcand
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge, Ghislain Langlais
Ville de Portneuf, Mario Alain
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Andrée St-Laurent
Municipalité de Saint-Alban, Deny Lépine
Ville de Saint-Basile, Guillaume Vézina
Municipalité de Saint-Casimir, Dominic Tessier Perry
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Raymond Francoeur
Municipalité de Saint-Gilbert, Léo Gignac
Municipalité de Saint-Gilbert, Luc Gignac
Ville de St-Marc-des-Carrières, Maryon Leclerc
Ville de St-Raymond, Daniel Dion
Municipalité de Saint-Thuribe, Jacques Delisle
Municipalité de Saint-Ubalde, Guy Germain

Sont également présents :

Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière
Caroline D'Anjou, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Mathieu Fortier, directeur par intérim du Service de dév. économique
Jean Lessard, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Absence(s) :

Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillée
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Denis Langlois

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

- 3.1 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 concernant toutes les municipalités
- 3.2 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 – Technicien en prévention des incendies
- 3.3 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 – Rôle en ligne
- 3.4 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 – Transport adapté

3.5 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 – Gestion des permis

3.6 Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 – Transport collectif et Loisirs et culture

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CRE 251-11-2020 Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

3. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

3.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2021 CONCERNANT TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CRE 252-11-2020 CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 204-09-2020, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 lors de rencontres tenues les 20 octobre et 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2021, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance du projet de prévisions budgétaires 2020 lors de la rencontre de travail le 11 novembre 2020 et qu'il est d'accord pour son adoption le 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que :

Le budget global s'élève à : 6 920 430 \$;

Les revenus se répartissent comme suit :

Subventions diverses, affectations et autres revenus : 3 619 612 \$;

Participation municipale : 3 300 818 \$;

Total : 6 920 430 \$;

CONSIDÉRANT que son surplus libre en fin d'exercice 2020 est estimé à 1 494 139,56 \$;

QU'une appropriation du surplus libre est nécessaire pour boucler le budget 2021 au montant de 586 901 \$;

Ce qui porte le surplus libre final estimé à 907 238,56 \$ au 31 décembre 2020;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte les prévisions budgétaires de l'année 2021 concernant toutes les municipalités, telles que déposées et selon le tableau ci-après reproduit :

Titre	Dépenses	Recettes	
		Autres recettes	Quotes-parts
Administration générale	1 194 104 \$	689 543 \$	504 561 \$
Préfecture	296 647 \$	154 205 \$	142 442 \$
Frais de financement	58 668 \$	-	58 668 \$
Centre d'archives régional de Portneuf	19 400 \$	14 910 \$	4 490 \$
Sécurité publique	152 166 \$	125 175 \$	26 991 \$
Cours d'eau et hygiène du milieu	190 144 \$	114 011 \$	76 133 \$
Aménagement – Urbanisme	666 051 \$	258 346 \$	407 705 \$
Promotion – Développement économique	1 982 128 \$	1 471 660 \$	510 468 \$
Rénovation domiciliaire	85 671 \$	85 671 \$	0 \$
Évaluation foncière (sans gestion de permis et rôle en ligne)	1 356 651 \$	142 987 \$	1 213 664 \$
PADF	444 284 \$	444 284 \$	0 \$
TOTAL :	6 445 914 \$	3 500 792 \$	2 945 122 \$

QUE le conseil autorise l'appropriation du surplus libre au montant de 586 901 \$ afin de boucler le budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2021 – TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES

CRE 253-11-2020

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale est intervenue concernant les services d'un technicien en prévention des incendies (TPI) le 19 février 2020 entre les municipalités suivantes :

- Deschambault-Grondines;
- Donnacona;
- Rivière-à-Pierre;
- Saint-Alban;
- Saint-Basile;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT que la dépense pour les services d'un technicien en prévention des incendies s'élève à 79 038 \$ et que celle-ci est assumée par une refacturation à l'acte aux municipalités signataires de l'entente de services;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE les municipalités signataires de l'entente adoptent les prévisions budgétaires de l'année 2021 pour le technicien en prévention des incendies (TPI) telles que déposées et selon l'information ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2021 – RÔLE EN LIGNE

CRE 254-11-2020 CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires du rôle en ligne :

- Cap-Santé;
- Deschambault-Grondines;
- Donnacona;
- Lac-Sergent;
- Neuville;
- Pont-Rouge;
- Rivière-à-Pierre;
- Saint-Alban;
- Saint-Basile;
- Saint-Casimir;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;
- Saint-Gilbert;
- Saint-Léonard-de-Portneuf;
- Saint-Marc-des-Carrières;
- Saint-Raymond;
- Saint-Thuribe;
- Saint-Ubalde;
- Territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 204-09-2020, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 lors de rencontres tenues les 20 octobre et 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2021, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2021 lors de la rencontre de travail le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la dépense pour le rôle en ligne s'élève à 5 651 \$ et que celle-ci est assumée par une quote-part calculée selon la richesse foncière uniformisée pour les municipalités utilisatrices du service;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE les municipalités concernées par les prévisions budgétaires de l'année 2021 pour le rôle en ligne adoptent ces dernières telles que déposées et selon l'information ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2021 – TRANSPORT ADAPTÉ

CRE 255-11-2020 CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires du transport adapté :

- Cap-Santé;
- Deschambault-Grondines;
- Donnacona;
- Neuville;
- Pont-Rouge;
- Portneuf;
- Saint-Alban;
- Saint-Basile;
- Saint-Casimir;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;
- Saint-Gilbert;
- Saint-Marc-des-Carrières;
- Saint-Raymond;
- Saint-Thuribe
- Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 204-09-2020, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 lors de rencontres tenues les 20 octobre et 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2021, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que les municipalités utilisatrices du service de transport adapté ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2021 lors de la rencontre de travail le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la dépense pour le transport adapté s'élève à 104 703 \$ et que celle-ci est assumée par la quote-part calculée selon le prorata de la population;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE les municipalités concernées par les prévisions budgétaires de l'année 2021 pour le transport adapté adoptent ces dernières telles que déposées et selon les dispositions ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2021 – GESTION DES PERMIS

CRE 256-11-2020

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires de la gestion des permis :

- Cap-Santé;
- Lac-Sergent;
- Rivière-à-Pierre;
- Saint-Alban;
- Saint-Casimir;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;
- Saint-Gilbert;
- Saint-Léonard-de-Portneuf;
- Saint-Marc-des-Carrières;
- Saint-Raymond;
- Saint-Thuribe;
- Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 204-09-2020, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 lors de rencontres tenues les 20 octobre et 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2021, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail du 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2021 lors de la rencontre de travail du 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la dépense pour la gestion des permis s'élève à 18 828 \$ et que cette dernière est assumée par une quote-part calculée selon la richesse foncière uniformisée pour les municipalités utilisatrices du service;

Il est proposé par M. Yves Bédard et résolu :

QUE les municipalités utilisatrices du service de gestion des permis adoptent les prévisions budgétaires de l'année 2021 telles que déposées et selon l'information ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2021 – TRANSPORT COLLECTIF ET LOISIRS ET CULTURE

CRE 257-11-2020 CONSIDÉRANT que les municipalités et villes suivantes sont concernées par les prévisions budgétaires du transport collectif et des Loisirs et de la culture :

- Cap-Santé;
- Deschambault-Grondines;
- Donnacona;
- Lac-Sergent;
- Neuville;
- Pont-Rouge;
- Portneuf
- Rivière-à-Pierre;
- Saint-Alban;
- Saint-Basile;
- Saint-Casimir;
- Sainte-Christine-d'Auvergne;
- Saint-Gilbert;
- Saint-Léonard-de-Portneuf;
- Saint-Marc-des-Carrières;
- Saint-Raymond;
- Saint-Thuribe;
- Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que les membres du comité des priorités, nommés par la résolution numéro CR 204-09-2020, ont procédé à l'analyse du projet des prévisions budgétaires de la MRC de Portneuf pour l'année 2021 lors de rencontres tenues les 20 octobre et 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à son analyse du projet de prévisions budgétaires 2021, le comité des priorités a recommandé de présenter le projet des prévisions budgétaires au conseil de la MRC lors de la séance de travail le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que les municipalités concernées ont pris connaissance du contenu du projet de prévisions budgétaires 2021 lors de la rencontre de travail le 11 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que la dépense pour le transport collectif s'élève à 70 000 \$ et que celle-ci est assumée par une quote-part calculée selon la richesse foncière uniformisée pour les municipalités utilisatrices du service;

CONSIDÉRANT que la dépense pour les loisirs et la culture s'élève à 156 514 \$ et que celle-ci est assumée par une quote-part calculée selon la richesse foncière uniformisée pour les municipalités utilisatrices du service;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE les municipalités concernées par les prévisions budgétaires de l'année 2021 pour le transport collectif et les loisirs et la culture adoptent ces dernières telles que déposées et selon l'information ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRE 258-11-2020 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 10 sur la proposition de M. Mario Alain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière,

Bernard Gaudreau

Josée Frenette